



PREFECTURE DE LA REUNION

DECISION n°01..../2012
portant subdélégation de signature
aux agents de la plate-forme « *Chorus* » de La Réunion
Préfecture de La Réunion

La responsable du centre de service partagé interministériel de la Réunion

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié relatif au code des marchés ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU la décision du Secrétaire général de la Préfecture n° 1592 du 24-12-2009 de nomination de Mme Thérèse HAISMAN au poste de responsable du Centre de Service Partagé Interministériel (CSPI) - *Chorus* de La Réunion (974) ;

VU l'arrêté n° 1533 du 27 septembre 2012 portant délégation de signature à M. Xavier BRUNETIERE et à ses collaborateurs pour l'activité générale de ses services et l'ordonnancement des dépenses et des recettes, notamment son article 28 ;

Décide :

Article 1 : Subdélégation est donnée **aux responsables des engagements juridiques** désignés ci-après, aux fins *d'engager* les décisions de dépenses des ordonnateurs délégués pour l'ensemble des programmes relevant de la compétence du centre de service partagé interministériel :

- M. Pierre BALM, *Secrétaire Administratif de Classe Normale*,
- M. Gérard BOYER, *Secrétaire Administratif de Classe Normale*,
- Mme Stéphanie ANDRIQUE, *Maréchal des Logis-Chef*,
- M. Philippe HAUTEFORT, *Contrôleur principal*.

Article 2 : Subdélégation est donnée **aux responsables des demandes de paiement** désignés ci-après aux fins *de mettre en paiement* les décisions des ordonnateurs délégués pour l'ensemble des programmes relevant de la compétence du centre de service partagé interministériel :

- M. Jean-Christophe ABRAHAMS, *Secrétaire Administratif de Classe Supérieure*,
- M. Théophile THIAO, *Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle*,
- Mme Marie-Stella LOEWERT, *Contrôleur de 2^{ème} classe*,
- Mme Marie-Louise AH-WAYE, *Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle*,
- Mme Marguerite ROCOLLE, *Contrôleur de 2^{ème} classe*.

Article 3 : Subdélégation est donnée **aux responsables de recettes** désignés ci-dessous aux fins **d'exécuter** les décisions de recettes des ordonnateurs délégués, pour l'ensemble des programmes relevant de la compétence du centre de service partagé interministériel :

- M. Jean-Christophe ABRAHAMS, *Secrétaire Administratif de Classe Supérieure,*
- M. Théophile THIAO, *Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle,*
- Mme Marie-Stella LOEWERT, *Contrôleur de 2^{ème} classe,*
- Mme Marie-Louise AH-WAYE, *Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle,*
- Mme Marguerite ROCOLLE, *Contrôleur de 2^{ème} classe.*
- M. Pierre BALM, *Secrétaire Administratif de Classe Normale,*
- M. Gérald BOYER, *Secrétaire Administratif de Classe Normale,*
- Mme Stéphanie ANDRIQUE, *Maréchal des Logis-Chef*

Article 4 : Subdélégation est donnée **aux gestionnaires de dépenses** désignés ci-dessous aux fins **de certifier les services faits** pour l'ensemble des programmes relevant de la compétence du centre de service partagé interministériel :

- Mme Marilyn BOYER, *Adjoint Administratif de 1^{ère} classe,*
- Mme Isabelle BEGUE, *Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,*
- Mme Myriam DIJOUX, *Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,*
- Mme Sophie NAVENEZA, *Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,*
- Mme Colette LIN KEN HSIEN, *Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,*
- M. Jean-Philippe IMIZE, *Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,*
- M. Jeannick OMERALLY, *Adjoint Administratif de 1^{ère} classe.*

- Mme Corinne CORRE, *Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,*
- Mme Linda FOUGERAIS, *Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,*
- Mme Brigitte GONNEAU, *Adjoint Administratif de 1^{ère} classe,*
- Mme Irma BERTHOLO MUFU, *Adjoint Administratif de 1^{ère} classe,*
- Mme Sandra DEFOIN, *Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,*
- Mme Paramy PHOMMATHA, *Maréchal-des-Logis,*
- M. Yannick ALAMELE, *Maréchal-des-Logis,*
- M. Jean-Yves ANDY, *Adjoint Administratif de 1^{ère} classe.*

- Mme Virginie BAILLOU, *Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,*
- Mme Françoise BIANNIC, *Adjoint Administratif,*
- Mme Nicole CADENET, *Adjoint Administratif de 2^{ème} classe,*
- Mme Martine CARASSE, *Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,*
- Mme Gilette CLAIN, *Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,*
- Mme Nicole MALINESSOUCHETTY, *Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,*
- Mme Mylène VIDOT, *Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,*
- M. Tony CESARIN, *Adjoint Administratif de 1^{ère} classe,*
- M. Christian DELIGNY, *Syndic Principal de 1^{ère} classe.*

- Mme Denise GERBITH, *Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,*
- Mme Barbara PRIANON, *Adjoint Administratif de 1^{ère} classe,*
- Mme Claire CARISEY, *Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,*
- Mme Kelly MURAT, *Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,*
- Mme Claudette GUIRAUD, *Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,*
- Mme Sandrine NATIVEL, *Adjoint Administratif de 1^{ère} classe,*
- M. Francis ETIENNE, *Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.*

Article 5 : L'arrêté n° 670 du 5 mai 2011 est abrogé.

Article 6 : La responsable du CSPI de La Réunion et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Denis, le 28 décembre 2012

Mme Thérèse HAISMAN



Responsable du CSPI de La Réunion